



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

4 décembre 2014



Le 4 décembre prochain, pour la première fois le même jour, les agents de toute la Fonction publique (d'Etat, territoriale et hospitalière) sont appelés à élire leurs représentants pour une période de quatre ans. Ce vote représente donc un véritable enjeu pour le service public et votre avenir professionnel.

Le résultat revêt une importance particulière car il déterminera la représentativité des organisations syndicales dans toutes les instances de la Fonction publique. La CGT, première organisation des salariés, organisation syndicale confédérée, c'est-à-dire présente dans tous les secteurs d'activité, permet de faire converger les luttes et les intérêts de l'ensemble des salariés du privé comme du public, des retraités, des privés d'emploi, des jeunes ...

CAP

Le 4 décembre prochain, vous allez donc choisir vos élus aux Commissions Administratives Paritaires (CAP). Il s'agit des lieux où sont défendus les droits individuels (mutations/affectations, promotions, évaluation professionnelle...).

Il existe une CAP par catégorie (de l'agent technique à l'administrateur des Finances publiques pour les CAP Nationales et de l'agent administratif à l'inspecteur pour les CAP Locales). Seuls les agents titulaires sont électeurs pour les CAP, néanmoins un stagiaire peut être électeur à la seule condition qu'il soit titulaire dans une autre catégorie (exemple : un contrôleur stagiaire peut être électeur pour la CAP des agents administratifs).

CT

Le 4 décembre prochain, vous allez aussi choisir vos élus aux Comités Techniques (CT). Cet organisme a pour fonction d'examiner toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services : emplois, missions, budget, horaires d'ouverture au public, formation professionnelle, restructurations, gestion immobilière, conditions de

travail en lien avec le Comité d'Hygiène et Sécurité - Conditions de Travail (CHS-CT)...

Il est institué 3 CT : un CT Local (au niveau départemental), un CT de Réseau (au niveau de la DGFIP) et un CT Ministériel (au niveau des ministères économiques et financiers). Seuls le CTL et le CTM font l'objet d'une élection, le CTR sera lui constitué par l'agrégation des résultats des votes des CTL.

Contrairement aux CAP, tous les agents, quelle que soit leur catégorie, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non-titulaires forment le corps électoral des CT, ce qui signifie que l'agent Berkani comme le directeur départemental voteront pour les mêmes élections.

CDAS / CHS-CT

Des élections aux Comités Techniques découle la représentativité des organisations syndicales et donc la désignation des représentants au Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) et au Comité Hygiène et Sécurité-Conditions de Travail (CHS-CT), ainsi que le volume des moyens alloués aux organisations syndicales.

La section vous présente des listes complètes (voir en page 4) dans toutes les catégories. Nos candidats sont expérimentés et représentatifs de l'ensemble des missions de la DDFIP. Vous les connaissez, vous les côtoyez au quotidien, tout au long de l'année (et pas seulement à l'occasion d'une campagne électorale) et dans toutes les mobilisations. Vous pouvez juger de leur efficacité.

La CGT Finances Publiques, première organisation syndicale dans le département, vous représente dans toutes les instances, vous associe dans tous les combats, vous rend régulièrement compte après chaque réunion ou audience avec la direction. Durant le dernier mandat, la démarche collective, la collecte de vos revendications ont été le ciment de nos luttes contre les attaques dont nous avons été l'objet (suppressions d'emplois, restructurations...).

**LE 4 DECEMBRE, VOTER CGT,
C'EST VOTER POUR VOS REVENDICATIONS ET VOTRE DEFENSE**

COMITE TECHNIQUE LOCAL

MISSIONS

Tous les services croulent sous les charges et les agents ne peuvent plus assurer correctement leurs missions.

A l'occasion de la révision foncière nos élus ont avec les agents interpellé la direction qui a dû octroyer des moyens de renfort supplémentaires.

De même les élus CGT ont soulevé les difficultés liées au déploiement de Chorus et les problèmes posés par la dématérialisation des pièces justificatives dans les services Dépense du secteur public local (PESV2). Lors du fiasco de l'Opérateur National de la Paye, ils ont réaffirmé l'exigence que les services RH demeurent dans les DDFIP à proximité des agents.

En matière de contrôle fiscal externe, nos élus se sont élevés contre les perspectives de regroupement dans les Dircofi (BCR, BDV et PCE) et la mise en cause de la mission au travers de la « relation de confiance » avec les entreprises (visa préalable de la comptabilité faisant obstacle à tout contrôle ultérieur).

Et lors du CTL du 15/10/2014 la délégation CGT a interpellé la direction sur le fait que le Conseil général des Hauts-de-Seine vient de déléguer à une société privée de restauration le recouvrement des cantines du département, jusque là du ressort de la paierie départementale.

Les candidats de la CGT s'engagent à agir pour le maintien et le développement de toutes les missions de la DGFIP, contre toute privatisation ou externalisation.

BUDGET

Les élus CGT ont voté contre les budgets, en baisse constante. Ils ont été amenés à intervenir à plusieurs reprises pour faciliter les modalités de remboursement des frais de déplacement, et encore tout récemment au sujet de la dernière usine à gaz de la DG, le logiciel FDD (Frais de déplacement), manifestement destiné à dissuader les agents de déposer leurs demandes.

Les candidats CGT s'engagent à combattre les politiques d'austérité et toutes leurs conséquences.

STATUT

Notre statut de fonctionnaire est menacé. La ministre Lebranchu, dans le cadre des discussions sur les « parcours professionnels », entend imposer la mobilité inter-fonctions publiques, l'interministérialité, l'uniformisation vers le bas du régime indemnitaire et sa modulation généralisée.

Les candidats de la CGT s'engagent à défendre le statut général, nos statuts particuliers DGFIP et toutes les garanties qui en découlent.

ORGANISATION DES SERVICES

Nos élus ont combattu les fusions et suppressions de services : fermeture de la trésorerie de Vanves, centralisation de l'affranchissement du courrier, transfert des brigades domaniales de Puteaux à Nanterre, mise en place des pôles de contrôle des revenus et du patrimoine (PCRP), qui n'existent pas comme structure mais font déjà l'objet de suppressions d'emplois et de déménagements de services...

Les élus ont fait remonter les demandes des agents à l'occasion de chaque transfert ou restructuration. Les élus CGT ont voté contre les « caisses uniques », dispositif qui alourdit la charge de travail du service qui en hérite. De même la CGT, seule, s'est opposée au transfert de la Recette des Finances à la Trésorerie municipale d'Antony. Seule, elle a également voté contre la départementalisation des procédures collectives et contre l'extension de la formalité fusionnée aux donations portant sur les immeubles (transfert de tâches vers les SPF).

Lors du CTL du 9 janvier 2014, la direction a tenté d'imposer le transfert de la Trésorerie d'Issy-Vanves vers le CFP et les déménagements induits avec effet au 1/09/2014. Nous avons opposé le respect des règles de consultation préalable du CHS-CT et du CTL. La direction a dû renoncer à mettre en œuvre son projet à la date escomptée. Lors du CTL du 15/10/2014, les élus CGT ont voté contre ces opérations dont l'entrée en vigueur interviendra au 1/09/2015.

Avec la réforme territoriale et la « Démarche stratégique » de nouveaux bouleversements sont à craindre. Déjà le schéma territorial présenté par la direction mentionne le démantèlement des cinq trésoreries mixtes existantes, de nouvelles concentrations en pôles (PCE, PCRP, pôle cadastral, fusions de SPF à Nanterre) et la volonté de ne pas maintenir les SIE de « taille insuffisante ».

Conformément aux engagements pris devant les personnels, les élus CGT ont toujours voté, parfois seuls, contre les concentrations de services et reculs du service public. Ils ont recherché l'intervention et la mobilisation des personnels concernés. Les candidats CGT s'engagent à poursuivre dans cette voie.

EMPLOI

Depuis la fusion, plus de 380 emplois ont été supprimés dans le département ; à cela s'ajoutent en permanence des dizaines de vacances d'emplois. La section CGT a pris l'initiative en 2012 et 2013 des pétitions unitaires demandant l'abandon des plans de suppressions d'emplois. Les élus CGT sont intervenus à de multiples reprises sur les situations particulières de services.

Face au déficit criant en C et B dans le 92, en juillet dernier les élus CGT ont interpellé directement la Direction Générale en exigeant le pourvoi des emplois vacants. Ce sont finalement 81 agents recrutés par appel à la liste complémentaire qui sont arrivés dans les Hauts-de-Seine le 1^{er} octobre 2014. L'action des élus CGT à tous les niveaux a fortement contribué à ce résultat.

Les candidats CGT s'engagent à poursuivre l'action pour l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement de toutes les vacances d'emplois et les créations nécessaires au plein exercice de toutes les missions.

CONDITIONS DE TRAVAIL, ACTION SOCIALE

Au CHS, nos élus n'ont eu de cesse de réaffirmer que les demandes formulées dans les cahiers CHS soient satisfaites et que le budget du CHS ne soit pas utilisé à des dépenses ne relevant pas de ce dernier. Au CDAS, nos élus sont intervenus sur toutes les questions : restauration et prix des repas, logement, crèches, budget d'initiative locale... Ils demandent avec constance un second médecin de prévention. L'action persévérante de la CGT a permis de gagner le quart d'heure cantine réclamé de longue date par les collègues de Saint-Cloud.

Les candidats de la CGT s'engagent à agir pour l'amélioration des conditions de travail, notamment contre la réduction de surface par agent et pour le développement de l'action sociale.

POUR LES REVENDICATIONS

Les candidats de la CGT s'engagent à agir en toute circonstance pour que se réalise l'unité entre les différentes organisations syndicales sur les revendications, afin de créer le meilleur rapport de forces.

Le 4 décembre, face à l'administration, pour vos revendications envoyez au Comité Technique Local des élus expérimentés, déterminés et combatifs, au service de la mobilisation et qui vous rendent compte régulièrement de leur mandat.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

MUTATIONS / AFFECTATIONS LOCALES

La CGT revendique l'affectation la plus fine possible après contrôle et avis de la CAP nationale puis locale.

Elle agit en permanence pour le respect de règles d'affectation, ne laissant aucune place à l'arbitraire (du type « affectations au profil »), pour le respect de la règle de l'ancienneté administrative. Elle se bat en particulier pour que ces règles s'appliquent aux affectations au sein des services de direction. Dans la catégorie A les élus CGT se sont élevés contre la demande de CV adressée aux agents arrivant en direction.

La CGT revendique le maintien du zonage nord/sud pour les affectations.

La CGT combat les vacances d'emplois et intervient auprès de l'administration pour que tous les postes soient pourvus.

NOTATION / EVALUATION PROFESSIONNELLE

Les élus CGT se battent en permanence pour un examen objectif, honnête et juste des recours des agents.

Ils vous accompagnent tout au long de la procédure (recours hiérarchique, audience, saisine de la CAPL, de la CAPN). De nombreux collègues défendus par nos élus ont obtenu en totalité ou en partie satisfaction dans leur requête.

La CGT revendique une notation de carrière reposant sur la note chiffrée et une appréciation littérale, établie sur la détermination d'un grade et d'un échelon et non sur une comparaison des agents entre eux. Pour la CGT les valorisations doivent être accordées sans contingentement

Les élus CGT sont à votre disposition pour la rédaction de vos recours et les défendre devant les CAP compétentes.

TEMPS PARTIEL

Le temps partiel est un droit et ne peut pas être refusé au motif du manque de personnel mais au contraire doit être intégralement compensé par des affectations.

Il ne doit pas être non plus un frein dans le déroulement de carrière ou pénalisant dans le calcul de la pension.

Lorsqu'un temps partiel est refusé, la CAP Locale a compétence pour examiner le dossier.

Ne pas hésiter à saisir les élus CGT pour faire valoir tous vos droits.

TABLEAUX D'AVANCEMENT

Tout en revendiquant la linéarité de carrière au sein de chaque corps, la CGT condamne les restrictions budgétaires et **exige la promotion par avancement de grade de tous les agents remplissant les conditions statutaires.**

Elle condamne l'arrêté du 13/06/2013 qui a supprimé la préparation des travaux d'avancement par les CAP locales.

LISTES D'APTITUDE

La CGT dénonce l'arbitraire dans le choix des candidats et se prononce pour la mise en place d'un véritable examen professionnel qui tienne compte davantage de l'expérience professionnelle des agents.

Ses élus veillent à ce que la CAP de liste d'aptitude puisse examiner tous les dossiers. Ils agissent pour obtenir l'égalité dans le traitement des dossiers en obligeant à la transparence.

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La montée des souffrances au travail constitue un élément majeur des évolutions constatées dans nos services au cours des dernières années.

Les élus CGT au CHS-CT et au CTL ont fait observer le nombre élevé d'écrêtements des horaires variables et de jours de congés mis en CET, traduisant les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions ainsi que la hausse du nombre de signalements de violences physiques ou verbales d'origine externe (32 au total en 2013). Les élus CGT ont fait respecter l'obligation d'information systématique du comité par la direction en cas de suicide ou de tentative de suicide.

Cependant l'administration continue à écarter des aspects essentiels des causes de la souffrance au travail et des difficultés des agents dans les services, à savoir : le niveau de l'emploi, les restructurations incessantes aboutissant à l'entassement et à la généralisation du travail en plateau et les modes de management.

Les élus de la CGT consacrent une part importante de leur temps à la défense individuelle de nombreux collègues, sous la forme d'audiences et d'interventions auprès de la direction. Vous savez pouvoir compter sur leur disponibilité. Les candidats de la CGT s'engagent à faire respecter, face aux pressions de tous ordres, les droits des personnels (congés...).

POUR DEFENDRE VOS DROITS ET GARANTIES

Le 4 décembre, face à l'administration, envoyez dans les Commissions Administratives Paritaires Locales des élus expérimentés, déterminés et combatifs au service de la mobilisation et qui vous rendent compte régulièrement de leur mandat.